

Sur le procédé

webersys impact

Famille de produit/Procédé : Isolation phonique sous carrelage

Titulaire(s) : Société **SAINT GOBAIN WEBER France**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 13 - Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V5	Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/19-1435_V4. Cette version modifiée concerne la mise en conformité avec l'article 4 du Règlement Intérieur de la CCFAT, qui prévoit que l'avis du Groupe Spécialisé comporte une appréciation de la durabilité des ouvrages réalisés (§ 1.2.2).	GILLIOT Christine	DUFOUR Christophe
V4	Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/19-1435_V3. Cette 3 ^{ème} révision intègre les modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de mise en œuvre du système dans les locaux P3E2 en intérieur avec pose de carrelage de format jusqu'à 3 600 cm², • Augmentation des formats de carreaux visés à 3 600 cm² sur supports maçonnés neufs et en rénovation sur ancien carrelage, dalles vinyles semi-flexibles, • Remplacement weberseal tile par weber sanitaire spécial carrelage, • Mise à jour des jurisprudences : mise en application du suivi annuel en accord avec le contrat d'engagement. 	GILLIOT Christine	DUFOUR Christophe
V3	Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/19-1435_V2. Prorogation d'un an de l'Avis Technique jusqu'au 31 juillet 2025, sans aucune autre modification.	GILLIOT Christine	DUFOUR Christophe

Descripteur :

Le procédé d'isolation phonique sous carrelage WEBERSYS IMPACT associe :

- la sous-couche insonorisante **webersys impact**, constituée d'un complexe bi couche en aiguilleté de fibres synthétiques
- la colle **webersys acoustic colle**, pour la pose des plaques **webersys impact** sur le support
- la bande de désolidarisation **bande périphérique BP 50 N**
- les produits destinés au collage et au jointoiment des carreaux **webercol rapid, webercol performance** et **weberjoint flex**
- la trame **webersys impact trame**
- le Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **webersys protec** en local humide dans le cas de plancher bois ou de chape à base de sulfate de calcium
- des profilés de seuils et périphériques
- la **bande de pontage BP 25 N**

webersys impact est destiné à des travaux en neuf ou en rénovation. Seuls les locaux intérieurs sont visés. Le procédé est destiné à être mis en œuvre sur les supports définis au § 1.1.3 dans des locaux P3 E2 au plus, sans joint de dilatation et sans siphon de sol.

La mise en œuvre en salle d'eau zéro ressaut n'est pas visée ainsi que les douches non cloisonnées et les bacs sans ressauts intérieurs.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés	4
1.1.3.	Nature des supports associés	4
1.1.4.	Revêtements associés	5
1.2.	Appréciation	5
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé	5
1.2.2.	Durabilité	6
1.2.3.	Impacts environnementaux	6
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	6
2.	Dossier Technique.....	8
2.1.	Mode de commercialisation.....	8
2.1.1.	Coordonnées	8
2.1.2.	Identification	8
2.1.3.	Conditionnement et stockage du système	8
2.2.	Description.....	9
2.2.1.	Principe.....	9
2.2.2.	Caractéristiques des composants	10
2.3.	Dispositions de conception	11
2.3.1.	Nature des supports.....	11
2.3.2.	Conditions préalables à la pose.....	11
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	12
2.4.1.	Pose des plaques webersys impact en partie courante	12
2.4.2.	Réalisation de la couche de renforcement	13
2.4.3.	Pose du carrelage	13
2.4.4.	Pose d'appareils sanitaires	14
2.4.5.	Traitement des points singuliers	15
2.4.6.	Finitions	18
2.5.	Mise en œuvre sur support bois et chape à base de sulfate de calcium en local E2.....	19
2.5.1.	Mise en œuvre du système de protection à l'eau sous carrelage	19
2.5.2.	Pose de plaques webersys impact sur webersys protec	19
2.5.3.	Pose du carrelage et jointoiement	20
2.5.4.	Traitement des points singuliers	20
2.5.5.	Pose d'appareils sanitaires (cf. figure 10).....	20
2.6.	Maintien en service du produit ou procédé	21
2.7.	Traitement en fin de vie	21
2.8.	Assistance technique.....	21
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	22
2.10.	Mention des justificatifs	22
2.10.1.	Résultats expérimentaux	22
2.10.2.	Références chantiers	22

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

webersys impact est destiné à des travaux en neuf ou en rénovation.

Seuls les locaux intérieurs suivants sont visés :

- sur supports maçonnés définis au § 6.1 du NF DTU 52.2 P1-1-3 et sur chape fluide à base de ciment bénéficiant d'un certificat conforme aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium, UNECP-CAPEB »¹ et/ou d'un Document Technique d'Application en cours de validité :
 - les locaux P2 E2 au plus sans siphon de sol et les cuisines privatives avec les limitations indiquées au tableau 1 du présent dossier technique ;
 - les locaux P3 E2 limités aux locaux intérieurs clos et couverts, sans accès direct vers l'extérieur ou jonction directe avec les cuisines collectives et avec les salles de bain classées E3 du fait du risque du débord d'eau consécutif à l'usage ou au nettoyage.
- sur supports bois, en association avec le Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **webersys protec** en local humide, les locaux d'habitation P2 E2 et les cuisines privatives.
- sur chape fluide à base de sulfate de calcium bénéficiant d'un certificat QB et d'un Document Technique d'Application ou conforme aux Règles Professionnelles des chapes fluides en association en local humide avec le Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **webersys protec** :
 - les locaux classés P2 E2 au plus et les cuisines privatives ;
 - les locaux P3 E2, limités aux locaux intérieurs clos et couverts, sans accès direct vers l'extérieur ou jonction directe avec les cuisines collectives et avec les salles de bain classées E3 du fait du risque du débord d'eau consécutif à l'usage ou au nettoyage.
- sur anciennes dalles vinyles semi-flexibles et ancien carrelage, les locaux classés P2 E2 au plus et les cuisines privatives.

NOTA : Les locaux avec joint de dilatation et/ou avec siphon de sol ne sont pas visés.

La mise en œuvre en salle d'eau zéro ressaut n'est pas visée ainsi que les douches non cloisonnées et les bacs sans ressaut intérieurs.

1.1.3. Nature des supports associés

Support en maçonnerie et plancher béton (travaux neufs ou rénovation)

Supports à base de ciment définis au § 6.1 du NF DTU 52.2 P1-1-3 « Cahier des Clauses Techniques type pour les sols intérieurs et extérieurs » et chape fluide ciment ou à base de sulfate de calcium sous Avis Technique, avec les précisions ou modifications suivantes :

- Les chapes ou dalles flottantes sont exclues.
- Les planchers chauffants-rafraichissants ne sont pas visés.
- Lorsque l'ouvrage concerne plusieurs travées, la continuité mécanique du plancher doit être assurée sur les appuis intermédiaires.
- Les limitations de la flèche nuisible au comportement des revêtements de sols fragiles sont celles définies dans le FDP 18-717 Art 7.4.3(7) ; sauf spécifications particulières plus sévères indiquées dans les DPM ou dispositions spécifiques indiquées dans l'Avis Technique du plancher dans le cas où ce dernier est non traditionnel.
- Sur supports maçonnés, un enduit de sol P3 certifiés QB, adapté au support et d'épaisseur minimale de 3 mm, doit être systématiquement mis en œuvre afin d'obtenir un support de pose lisse et homogène présentant les tolérances de planéité suivante :
 - 3 mm sous la règle de 2 m,
 - 2 mm sous la règle de 20 cm.

¹ Règles Professionnelles des chapes fluides

Support en bois (travaux neufs ou de rénovation)

Plancher sur solives ou sur lambourdes, plancher de doublage constitué de panneaux de CTB-X ou CTB-H visés par la norme DTU 51.3 et parquet sur ossature bois, avec les précisions suivantes :

- En local E2, le support bois doit être porteur.
- La flèche active doit être inférieure à 1/400^{ème} de la portée. Il faut pour cela veiller à ce que l'épaisseur du plancher soit en rapport avec l'entraxe des supports.
- Il est exclu de poser sur un support flexible à la marche.
- Les dimensions du plancher doivent prendre en compte le poids propre de l'ouvrage en fonction du revêtement carrelé choisi (environ 35 à 50 kg/m²).
- L'aération de la sous face du plancher doit être maintenue en procédant, le cas échéant, aux aménagements nécessaires. Des exemples de solutions sont exposés dans le CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose des revêtements de sol » – Rénovation (e-cahiers du CSTB, cahier n° 3635).

Dalles vinyles semi-flexibles (rénovation)

Seuls les revêtements sur ancien support en maçonnerie et plancher béton sont visés.

Anciens carrelages (rénovation)

Seuls les revêtements sur ancien support en maçonnerie et plancher béton sont visés.

1.1.4. Revêtements associés

Les carreaux céramiques sont ceux définis dans le NF DTU 52.2 P1-2 « Cahier des critères généraux de choix des matériaux » de surface comprise entre 200 et 3 600 cm² et qui répondant aux spécifications du tableau 1.

L'épaisseur minimale des carreaux céramiques visés est de 8 mm.

Supports	Locaux visés	Classement P mini des carreaux	Surface unitaire des carreaux (cm ²)
Supports maçonnés y compris chape fluide à base de sulfate de calcium ⁽¹⁾ Ancien carrelage Dalles vinyles semi-flexibles (compactes)	P2 E2 et cuisines privatives	P3 (épaisseur ≥ 8 mm pour S ≤ 3 600 cm ²)	S ≤ 3 600 (élanement ≤ 3)
	P3 E2	P4 (épaisseur ≥ 10 mm)	S ≤ 3 600 (élanement ≤ 3)
Supports bois ⁽¹⁾	P2 E2 et cuisines privatives	P3	200 ≤ S ≤ 1 200
			1 200 ≤ S ≤ 2 200 avec un élanement de 1

(1) En association avec le Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **webersys protec** en local humide.

Tableau 1 – Locaux visés et carreaux céramiques associés

Pour les pierres naturelles, le critère de choix des matériaux est complété comme suit :

- En locaux P2, sont visées, les pierres naturelles « polies finies » admises en local P3 en pose collée directe, de dimensions conformes à l'article 4.2 du CPT de l'e-Cahier du CSTB 3526.
- En locaux P3, sont visées les pierres admises en locaux P4.

Le ponçage des pierres après pose pour rattrapage des désaffleures au moyen d'une machine lourde est exclu. Un ponçage à sec localisé avec un appareil portatif reste admis.

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

Comportement au feu

Sur support maçonné, le procédé **webersys impact** n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

Sur support bois, les aménagements nécessaires au maintien de l'aération de la sous face du plancher peuvent avoir un impact sur la réglementation relative à la fonction coupe-feu du plancher pour certains bâtiments (ERP, code du travail, logements collectifs, ...).

Isolation acoustique

Les exigences réglementaires en matière d'isolation acoustique portent sur le niveau de bruits de chocs et l'isolement acoustique aux bruits aériens de l'ouvrage réalisé.

Le niveau de bruit engendré dans le logement par un impact dans ce même logement (sonorité à la marche) ne constitue pas à ce jour une exigence réglementaire.

Afin d'évaluer la contribution de ce procédé au respect de ces exigences, les caractéristiques acoustiques du procédé (mis en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant) ont été déterminées en laboratoire conformément à la norme NF EN ISO 10140-3 pour le bruit de choc et NF EN ISO 10140-2 pour le bruit aérien (épaisseur de la dalle support en béton : 14 cm).

Les performances acoustiques de la sous-couche font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre d'un contrat d'engagement entre le CSTB et la société Saint Gobain Weber. Conformément à ce contrat, les performances acoustiques sont considérées maintenues sur la base des données suivantes :

- Mesures annuelles par le CSTB de la raideur dynamique et de la compressibilité dB-dC de la sous-couche
- Examen annuel par le CSTB des données de suivi de fabrication de la sous-couche

Nature des carreaux	Dimensions (mm)	ΔL_w (dB)	$\Delta(R_w + C)$ lourd (dB)	N° du rapport d'essai (Date)
Grès émaillé U3 P3	300 x 300 x 8	20	0	n°AC18-26076662

Tableau 2 – Isolation acoustique

Remarque :

La notion de ΔL_w est intimement liée à son support de référence et notamment au caractère « lourd » de celui-ci. Dans le cas de plancher léger (exemple : bois), on ne peut pas se baser sur le ΔL_w au sens de la norme NF EN ISO 10140-3.

Les performances acoustiques intrinsèques de ce système ont été évaluées en laboratoire. Celles-ci constituent des données nécessaires à l'examen de la conformité d'un bâtiment vis-à-vis de la réglementation acoustique en vigueur (qui porte sur l'ouvrage complet). Il existe à ce jour au moins trois approches permettant le passage entre la performance des systèmes et la performance de l'ouvrage : le calcul (selon NF EN 12354-1 à 5 ; objet du logiciel ACOUBAT) ; le référentiel QUALITEL ou les Exemples de Solutions Acoustiques (publié en mai 2002 par la DHUP).

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Tous les produits définis au § 2.2.2 du Dossier Technique à l'exception de la sous-couche **webersys impact**, des bandes de pontage **BP 25 N** et de désolidarisation **BP 50 N** disposent d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Adhérence / Cohésion et résistance aux chocs du revêtement

Les résultats de l'expérimentation en laboratoire ont montré que les plaques **webersys impact** présentent une cohésion suffisante, et une bonne adhérence au support.

Le système de pose de carrelage préconisé dans le procédé **webersys impact** (produits de collage et de jointoiement) assure une adhérence efficace du carrelage sur les plaques **webersys impact** et une continuité du revêtement telle que le trafic n'altère pas le mortier de jointoiement.

Il convient de signaler que, d'une façon générale, ce type de procédé introduit une résistance aux chocs des éléments en céramique plus faible que celle de ces mêmes éléments placés en pose scellée. Néanmoins, compte tenu de l'usage qui est réservé à ce procédé et de l'obligation qui est faite d'utiliser des carreaux de caractéristiques données ($200 \text{ cm}^2 \leq \text{format} \leq 3600 \text{ cm}^2$, indice P3 minimum), ce procédé présente dans ces conditions une tenue minimale aux chocs normalement suffisante.

Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

Sur support bois et chape à base de sulfate de calcium, l'application sur la sous-couche de Système de Protection à l'Eau sous Carrelage dans le cas d'un usage en local E2 ne nuit pas à la bonne tenue du carrelage et protège le support.

1.2.2. Durabilité

Dans le cadre du domaine d'emploi susvisé, la durabilité de l'ouvrage peut être estimée comme étant au moins d'une dizaine d'années.

1.2.3. Impacts environnementaux

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Pour les supports présentant des remontées d'humidité, un procédé barrière sous Avis Technique doit être mis en œuvre afin d'assurer la protection contre les remontées d'humidité avec obligation de mettre en œuvre un enduit prescrit dans l'Avis Technique du procédé barrière.

Cas particulier des supports à base de bois

Seuls les supports bois conformes au DTU 51.3 sont visés dans ce document.

De plus, l'attention du Maître d'œuvre est attirée sur le fait que lorsque la réglementation feu et/ou acoustique s'applique à l'ouvrage, il existe une éventuelle incompatibilité avec la mise en place de la ventilation du support bois.

Sur supports maçonnés, un enduit de sol P3 certifiés QB, adapté au support et d'épaisseur minimale de 3 mm, doit être systématiquement mis en œuvre afin d'obtenir un support de pose lisse et homogène présentant les tolérances de planéité suivante :

- 3 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 20 cm.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

2.1.1. Coordonnées

Titulaire(s) :

Société SAINT GOBAIN WEBER France SAS

2/4 rue Marco Polo

ZAC des portes de SUCY

FR – 94370 SUCY EN BRIE

Tél. : 01 49 82 83 00

Email : contact@saint-gobain.com

Internet : www.fr.weber

2.1.2. Identification

La **Société Saint Gobain Weber France SAS** commercialise le procédé **webersys impact** en kits pour la réalisation de 5 m², 20 m² ou 80 m², livrés avec :

- la bande de désolidarisation bande périphérique **BP 50 N**,
- le produit de collage des plaques **webersys impact** sur la structure porteuse : adhésif tackifiant **webersys acoustic** colle avec son peigne,
- la trame de renforcement **webersys impact trame**,
- les mortiers-colles **webercol rapid** et **webercol performance**,
- le mortier pour joints **weberjoint flex**.

Une notice informative indique les produits associés ainsi que leur consommation.

Le marquage est appliqué sur la face blanche de la sous-couche et fait apparaître « weber + n° lot » (cf. figure 1).

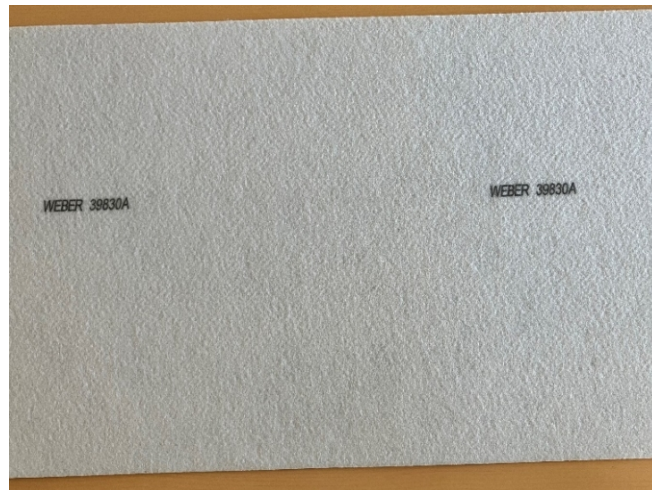


Figure 1 – Plaque webersys impact

2.1.3. Conditionnement et stockage du système

Les plaques **webersys impact** et les produits associés suivants : colle pour la fixation de la sous-couche sur le support, bande périphérique, mortiers-colles à carrelage, produit de jointoiement, sont commercialisés :

- Soit en kit sur palette pour la réalisation de surfaces de 5 m², 20 m² et 80 m².
- Soit pour les chantiers de surfaces importantes, à la demande de l'entreprise, en lots séparés.

Les quantités ainsi livrées sont indiquées dans le tableau 3 ci-dessous.

Désignation	Kit pour 5 m ²	Kit pour 20 m ²	Kits pour 80 m ²	Stockage
Sous-couche insonorisante webersys impact plaque carton de 5 m ² (10 plaques + 1,50 ml de BP 25 N)	1	4	16	1 an
Bande périphérique de désolidarisation BP 50 N rouleau de 10 m	1	1	-	
Bande périphérique de désolidarisation BP 50 N rouleau de 20 m	-	1	5	
Colle pour la sous-couche insonorisante webersys acoustic colle seau de 1,5 kg	1	-	-	1 an*
Colle pour la sous-couche insonorisante webersys acoustic colle seau de 5 kg	-	1	-	
Colle pour la sous-couche insonorisante webersys acoustic colle seau de 18 kg	-	-	1	
Mortier-colle webercol rapid sac de 25 kg	2	6	24	1 an*
Mortier-colle webercol performance sac de 25 kg	2	7	26	1 an*
Trame webersys impact trame 0,7x10 m	1	-	-	-
Trame webersys impact trame 0,7x 35 m	-	1	4	-
Produit de jointoiment weberjoint flex sac de 5 kg	1	-	-	1 an*
Produit de jointoiment weberjoint flex sac de 25 kg	-	1	2	
Peigne pour webersys acoustic colle	1	1	1	-
* à partir de la date de fabrication dans son emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de l'humidité et des fortes chaleurs				

Tableau 3 – Composition des kits

Le nom du mortier-colle et du mortier de jointoiment associé ainsi que la désignation et la consommation de chacun des composants du procédé est imprimé sur les emballages carton des plaques **webersys impact**.

Une notice informative placée sur le carton d'emballage des plaques indique le mode de mise en œuvre.

Le Système de Protection à l'Eau **webersys protec** est conditionné en pot de 7 ou 20 kg. Il peut être stocké 24 mois à partir de la date de fabrication, dans son emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de l'humidité et des fortes chaleurs.

2.2. Description

2.2.1. Principe

webersys impact est un procédé complet de pose de carrelage en sol intérieur sur une sous-couche acoustique mince, en vue d'améliorer l'isolement aux bruits d'impact.

Il est destiné à des travaux en neuf ou en rénovation dans les locaux sans joint de dilatation ni siphon de sol.

Le procédé **webersys impact** associe :

- La sous-couche insonorisante en plaques **webersys impact** constituée d'un complexe bi couche en aiguilleté de fibres synthétiques
- La colle **webersys acoustic colle** de la sous-couche insonorisante
- La bande de désolidarisation périphérique **BP 50 N**
- Les produits destinés au collage et au jointoiment des carreaux : **webercol rapid**, **webercol performance** et **weberjoint flex**
- La trame de renfort **webersys impact trame**
- Le Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **webersys protec** en local humide dans le cas de plancher bois ou de chape à base de sulfate de calcium
- Des profilés de seuils et périphériques
- La bande de pontage **BP 25 N**

L'ensemble « sous-couche insonorisante + lit de colle » a une épaisseur voisine de 12 mm.

2.2.2. Caractéristiques des composants

2.2.2.1. Plaque webersys impact

Nature

Complexe bi couche en aiguilleté de fibres synthétiques.

Caractéristiques

- Épaisseur totale (mm) : 7,9 (\pm 0,5) sous une charge de 5 kPa
- Masse surfacique (g/m^2) : 1470 (\pm 8 %)
- Dimensions (mm) : 1000 x 500 (\pm 0,5)

2.2.2.2. Bande de désolidarisation périphérique BP 50 N

Nature

Bande de tissu autocollant sur une face.

Caractéristiques

- Longueur du rouleau (m) : 10 ou 20
- Largeur de la bande (mm) : 50 (\pm 1)
- Épaisseur de la bande (mm) : 3 (\pm 0,05)

2.2.2.3. Bande de pontage BP 25 N

Nature

Bande de tissu autocollant sur une face.

Caractéristiques

- Longueur du rouleau (m) : 1,5
- Largeur de la bande (mm) : 25 (\pm 1)
- Épaisseur de la bande (mm) : 0,5 (\pm 0,05)

2.2.2.4. Colle pour la pose des plaques sur le support : webersys acoustic colle

Nature

Copolymère acrylique en émulsion aqueuse

Caractéristiques

- Masse volumique (g/dm^3) : 1100 (\pm 100)
- Extrait sec (%) : 73,6 (\pm 2)
- Temps de gommage : environ 2 à 5 min selon conditions atmosphériques
- Temps ouvert : 20 à 30 min

2.2.2.5. Mortiers-colles

2.2.2.5.1. Webercol rapid

Mortier-colle **webercol rapid** classé C2-F, bénéficiant d'un certificat « QB » en cours de validité.

2.2.2.5.2. Webercol performance

Mortier-colle **webercol performance** classé C2-S1-EG, bénéficiant d'un certificat « QB » en cours de validité.

2.2.2.6. Trame de renforcement : webersys impact trame

- Longueur du rouleau (m) : 10 et 35
- Largeur du rouleau (m) : 0,7
- Dimensions des mailles :
 - Sens chaîne : 3,5 mm (\pm 0,5)
 - Sens trame : 3,5 mm (\pm 0,5)
- Masse surfacique : 160 g/m^2

2.2.2.7. Produit de jointoiement weberjoint flex

Nature

Mortier pour joints soumis à déformation.

Composition :

- Liants hydrauliques
- Charges minérales
- Adjuvants spécifiques

Caractéristiques de la poudre

- Couleur : grise
- Taux de cendres :
 - à 450°C (%) : 98,7 (± 0,5)
 - à 900°C (%) : 73 (± 3)

Caractéristiques de la pâte gâchée à 17%

- Durée pratique d'utilisation : 45 min à 20°C.

2.2.2.8. Système de Protection à l'Eau sous Carrelage webersys protec

Le système de Protection à l'Eau sous Carrelage **webersys protec** fait l'objet d'un certificat QB.

2.2.2.9. Profilés pour le traitement des points singuliers

Pour le traitement de joint de fractionnement :

- Cas de revêtement de même type dans la pièce voisine : utiliser un profilé de type DILEX KS, BWB ou BWS de la Société SCHLÜTER SYSTEMS.
- Cas d'un autre revêtement dans la pièce voisine : utiliser un profilé de type Réno U de la Société SCHLÜTER SYSTEMS.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Nature des supports

Les supports visés sont détaillés au § 1.1.3

2.3.2. Conditions préalables à la pose

2.3.2.1. Montage des cloisons

Toutes les cloisons doivent être réalisées avant la mise en œuvre des plaques **webersys impact**.

2.3.2.2. Traitement des joints de fractionnement du support

Le système étant désolidarisé, il est appliqué en continuité sur les joints de fractionnement du support.

2.3.2.3. État du support

Il doit être propre et dépoussiéré.

Le support en maçonnerie ou plancher béton doit présenter une tenue en humidité n'excédant pas 4,5 %.

2.3.2.4. Préparation du support

2.3.2.4.1. Support en maçonnerie, plancher béton, chape fluide ciment

Sur supports maçonnés, un enduit de sol P3 certifiés QB, adapté au support et d'épaisseur minimale de 3 mm, doit être systématiquement mis en œuvre afin d'obtenir un support de pose lisse et homogène présentant les tolérances de planéité suivante :

- 3 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 20 cm.

Il peut être réalisé à l'aide d'un enduit de sol autolissant classé P3 au moins (bénéficiant d'un certificat « QB ») tels que **weberniv primo**, **weberniv elit**, **weberniv for** ou **weberniv dur** appliqué sur le primaire adapté à la porosité du support.

La pose des plaques de **webersys impact** a lieu au plus tôt le lendemain.

Dans le cas des supports à risque de remontées d'humidité, un procédé barrière sous Avis Technique devra être mis en œuvre avec obligation de mettre en œuvre un enduit prescrit dans l'Avis Technique du procédé barrière.

2.3.2.4.2. Chape à base de sulfate de calcium

La préparation (élimination de la pellicule de surface, laitance, ...) de la chape doit avoir été effectuée par le chapiste conformément aux Règles Professionnelles des chapes fluides ou au Document Technique d'Application correspondant.

Vérification de l'humidité résiduelle

Le taux d'humidité résiduelle doit être contrôlé et être inférieur ou égal à 0,5 %.

L'humidité résiduelle doit être mesurée par la méthode de la bombe à carbure. Cette méthode est décrite dans les Règles Professionnelles des Chapes Fluides.

Prévoir au minimum 2 prélèvements par local de surface inférieure à 100 m² et un autre prélèvement par tranche de 100 m² supplémentaire.

Remarque importante :

Cette vérification s'effectue sous la responsabilité du carreleur.

Si le carreleur lui en fait la demande, le chapiste doit réaliser l'essai. Ce dernier intervient alors au titre de prestataire de service pour le compte du Maître d'Ouvrage ou à défaut de son représentant. Le carreleur conserve la responsabilité de la réception du support.

2.3.2.4.3. Support bois

Il est exclu de poser le procédé **webersys impact** sur un support flexible à la marche (cf. § 1.1.3).

Pour un support bois, on doit s'assurer du maintien de l'aération de la structure bois par la sous-face du plancher, une fois le carrelage posé (cf. CPT « Exécution des enduits de sol intérieur pour la pose de revêtements de sol – Rénovation, e-cahiers du CSTB, Cahier 3635).

La mise en œuvre d'un enduit de ragréage autolissant (bénéficiant d'un certificat « QB ») classé P3 et adapté au support bois tel que **weberniv dur** associé au primaire **weberprim universel** est nécessaire dans les cas suivants :

- Si les écarts de planéité du support ne sont pas respectés (cf. § 2.3.2.4.1),
- En cas de désaffleurement entre panneaux de bois,
- En présence de parquet, après avoir vissé toutes les planches et poncé.

2.3.2.4.4. Ancien revêtement

2.3.2.4.4.1. Ancien carrelage

La reconnaissance du carrelage existant et les travaux préparatoires sont effectués conformément aux dispositions du CPT « Revêtements en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P3 au plus (§ A1 et A2 du CPT Sols P3 – Rénovation – e-cahier du CSTB n° 3529).

2.3.2.4.4.2. Anciennes dalles semi-flexibles

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, la dépose devra se faire conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour les produits sans amiante, la reconnaissance du support et sa préparation sont effectuées conformément aux dispositions des § B1 et B2 du CPT Sols P3 – Rénovation.

Avant la mise en œuvre du système **webersys impact**, on réalise systématiquement un ragréage à l'aide d'un enduit de sol autolissant classé P3 bénéficiant d'un certificat « QB » visant l'emploi sur anciennes dalles vinyles semi-flexibles.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Pose des plaques webersys impact en partie courante

La pose des plaques **webersys impact** doit avoir lieu au plus tôt le lendemain de la mise en œuvre du ragréage.

Agencement des plaques

Les plaques **webersys impact** se collent en pose droite par rapport aux joints de carrelage face noire vers le haut.

De plus, elles sont posées à joints décalés avec un décalage minimum de 20 cm. Les dimensions minimales des panneaux de rives sont de 10 cm.

Découpe des plaques

Matériel nécessaire :

- Cutter ou appareil de coupe électrique (ciseaux électrique)
- Règle plate et équerre

Découpe :

- La plaque est présentée face noire sur le dessus. Effectuer le tracé à la règle puis inciser la plaque dans son épaisseur à l'aide d'un cutter en s'appuyant le long de la règle.

Fixation des plaques

Choisir dans la pièce un angle de référence ou un seuil pour débiter la pose.

La colle **webersys acoustic colle** est appliquée sur le support à l'aide de la spatule crantée fournie ou d'un rouleau laine (consommation de 150 à 200 g/m²).

Laisser la colle gommer 2 à 5 minutes, sans dépasser 30 minutes. Au-delà, il est conseillé de déposer la colle et de recommencer. Appliquer les plaques sur la colle encore humide face noire sur le dessus.

Chaque plaque doit être serrée contre celles adjacentes, sans vide entre elles.

Les écarts de coupe ou les interstices résiduels ponctuels entre plaques compris entre 2 et 4 mm seront pontés avec la bande adhésive **BP 25 N**. Au-delà, les écarts devront être comblés avec des bandes découpées dans les plaques.

2.4.2. Réalisation de la couche de renforcement

Préparer les lés de trame **webersys impact trame** en fonction des dimensions de la pièce.

Appliquer la colle **webercol performance** ou **webercol rapid** sur les plaques de sous couche isolante **webersys impact** au peigne demi-lune 20 x 8 mm. Refermer les sillons de colle et lisser la surface de colle à la taloche inox.

Déposer la trame **webersys impact trame** sur le lit de colle et l'enrober légèrement. Attention à ne pas l'enfoncer profondément, les lés de trame doivent se recouvrir sur une largeur de 10 cm pour garantir les performances du système.

Consommation de colle pour la couche de renforcement : 4,5 – 5 kg de poudre/m².

Le délai de séchage avant recouvrement est de 6 à 12 h.

2.4.3. Pose du carrelage

2.4.3.1. Cas général

Pour la mise en œuvre du carrelage, on se réfère aux indications du NF DTU 52.2 (« Cahier des clauses Techniques types pour les sols intérieurs et extérieurs »), précisées et modifiées comme suit :

Gâchage du mortier-colle

Le mortier-colle **webercol rapid** est gâché à environ 21 % (5 à 5,5 litres d'eau par sac de 25 kg).

Le mortier-colle **webercol performance** est également gâché à environ 21 % (5 à 5,5 litres d'eau par sac de 25 kg).

La durée de malaxage doit être suffisante pour obtenir une pâte homogène sans grumeaux.

Pose du carrelage

La pose du carrelage est réalisée comme suit est effectuée selon les préconisations des tableaux ci-dessous :

- Avec **webercol rapid** :

Carreau	Taloche crantée	Consommation minimale
≤ 500 cm ²	Dents carrées 6 x 6 x 6 mm	Simple encollage 3,5 kg/m ²
		Double encollage 5 kg/m ²
> 500 cm ²	Dents carrées 9 x 9 x 9 mm	Simple encollage 4,5 kg/m ²
		Double encollage 6 kg/m ²
	Dents demi-lune 20 x 8 mm	Simple encollage 5,5 kg/m ²
		Double encollage 7 kg/m ²

Tableau 4 : Préconisations pour la pose en carrelage avec le webercol rapid

- Avec **webercol performance** :

Carreau	Taloche crantée	Consommation minimale
≤ 1 200 cm ²	Dents carrées 9 x 9 x 9 mm	Simple encollage 4 kg/m ²
> 1 200 cm ²	Dents demi-lune 20 x 8 mm	Simple encollage 5 kg/m ²

Tableau 5 : Préconisations pour la pose en carrelage avec le webercol performance

- La largeur minimale des joints entre carreaux est de 3 mm au moins dans le cas de la pose de carreaux céramiques, et 5 mm au moins dans le cas de pierres naturelles.
- Le local doit être fermé jusqu'à la réalisation des joints pour éviter toute circulation.

Jointoiment des carreaux

Le jointoiment des carreaux est réalisé au plus tôt le lendemain de la pose des carreaux.

Le mortier de jointoiment **weberjoint flex** est gâché à 17 % d'eau (4,3 litres d'eau par sac de 25 kg ou 0,9 litre d'eau par sac de 5 kg).

La largeur des joints sera comprise entre 3 et 12 mm.

Le mortier de joint est étalé avec une taloche à joints semelle caoutchouc ou une raclette en caoutchouc en prenant soin de le faire pénétrer dans la totalité du joint.

Le mortier est lissé en diagonale par rapport au joint, pour assurer un bon remplissage.

L'excédent de mortier est enlevé à l'éponge humide (rincée fréquemment) en veillant à ne pas creuser les joints.

Après réalisation des joints, le local doit être fermé jusqu'au lendemain pour éviter toute circulation.

2.4.4. Pose d'appareils sanitaires

Cuvettes de WC, bidets, lavabos

Les cuvettes de WC, bidets et lavabos sont fixés sur le carrelage fini à l'aide de chevilles spéciales en nylon préalablement enrobées d'un mastic sanitaire (**weber sanitaire spécial carrelage**). Les goujons, tiges filetées et vis sont équipés d'un col d'étanchéité en nylon.

Bacs à douche

Sur supports maçonnés, les bacs à douche sont :

- soit fixés au mortier sur le support : un joint mastic est alors réalisé entre le bac à douche et le carrelage fini,
- soit surélevés : une désolidarisation est alors réalisée le long du socle comme en rives si une plinthe est prévue à l'aide de la **bande périphérique BP 50 N**. Sinon, un joint mastic sanitaire (**weber sanitaire spécial carrelage**) est réalisé entre le carrelage fini et le socle (cf. figure 2).

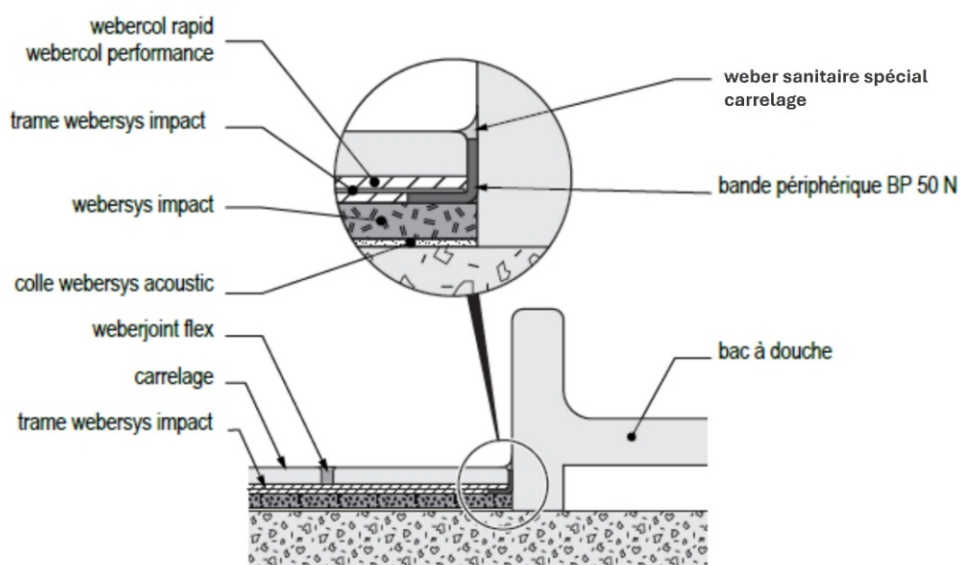


Figure 2 – Traitement d'un bac à douche surélevé sur support maçonné

Baignoires

Si la baignoire est déjà posée (support maçonné uniquement) :

- Cas d'une allège amovible (cf. figure 3) :

Coller sur le sol un profilé en L perforé (de 20 mm de hauteur minimale) avec le mortier-colle, le plus loin possible sous la baignoire. Coller la sous-couche **webersys impact** jusqu'au profilé et procéder à la pose du carrelage comme décrit au §2.4.3.1. Après arasement de la bande de désolidarisation au droit du carrelage, un joint périphérique est réalisé entre le profilé et le carrelage fini avec un mastic sanitaire (**weber sanitaire spécial carrelage**).

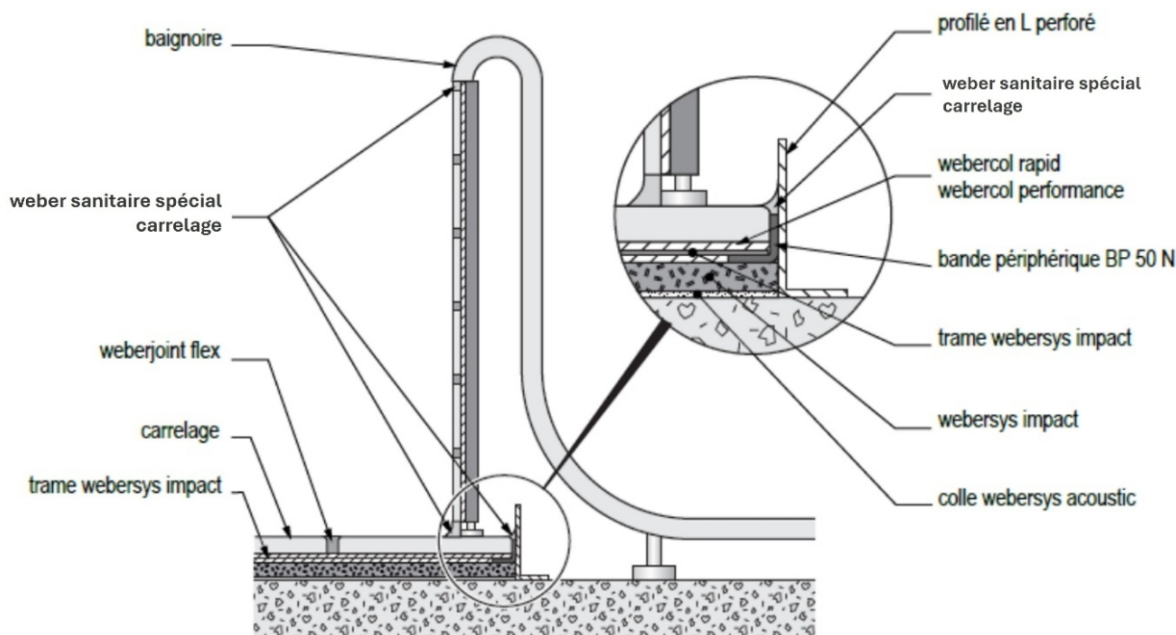


Figure 3 – Traitement d'une baignoire avec allège amovible sur support maçonné

- Cas d'une allège fixe :
 - Procéder comme dans le cas de la désolidarisation des rives périphériques.
 - Si le carrelage est posé sur tout le sol, la baignoire est alors mise en place au-dessus, sur plaques de répartition (carreaux céramiques collés, plots, ...) de format 20 x 20 minimum.

2.4.5. Traitement des points singuliers

2.4.5.1. Rives, poteaux, socles, huisseries (figure 4)

Sur supports maçonnés et sur supports bois en local E1 :

Après la mise en œuvre des plaques **webersys impact**, la **bande périphérique BP 50 N** est positionnée en équerre sur la sous-couche le long des murs ou autour des différents points singuliers.

Elle doit être coupée à chaque angle de mur.

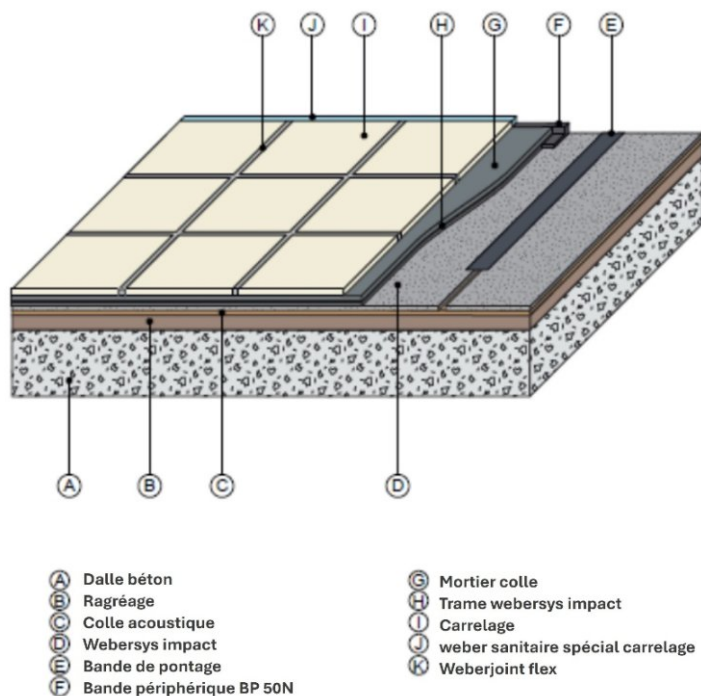


Figure 4 – Traitement en local sec

2.4.5.2. Canalisations traversantes

Sur supports maçonnés et sur supports bois en local E1 :

Après la mise en œuvre des plaques **webersys impact**, la **bande périphérique BP 50 N** est appliquée autour de la canalisation (cf. figures 5a et 5b).

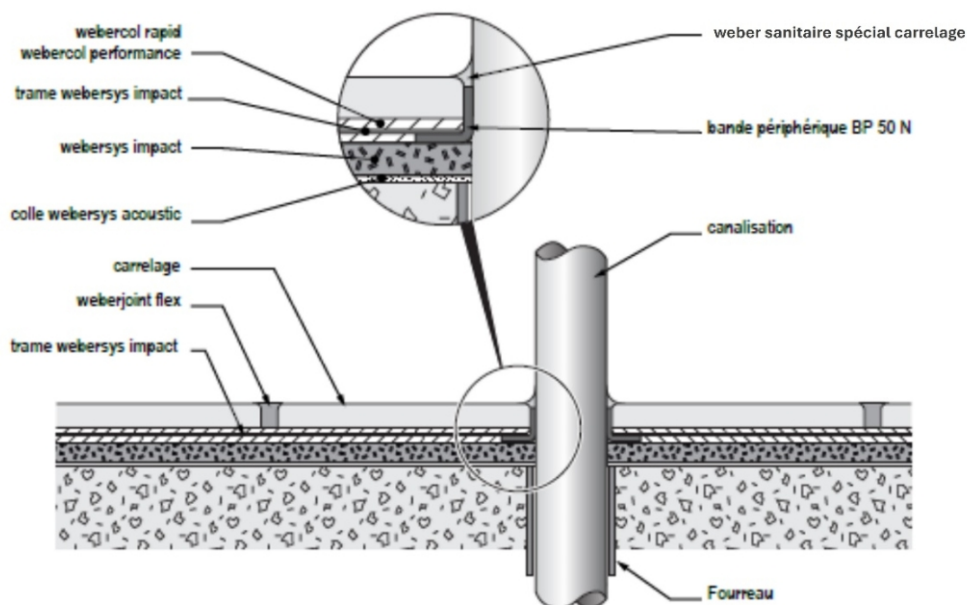


Figure 5a – Traitement d'une canalisation traversante

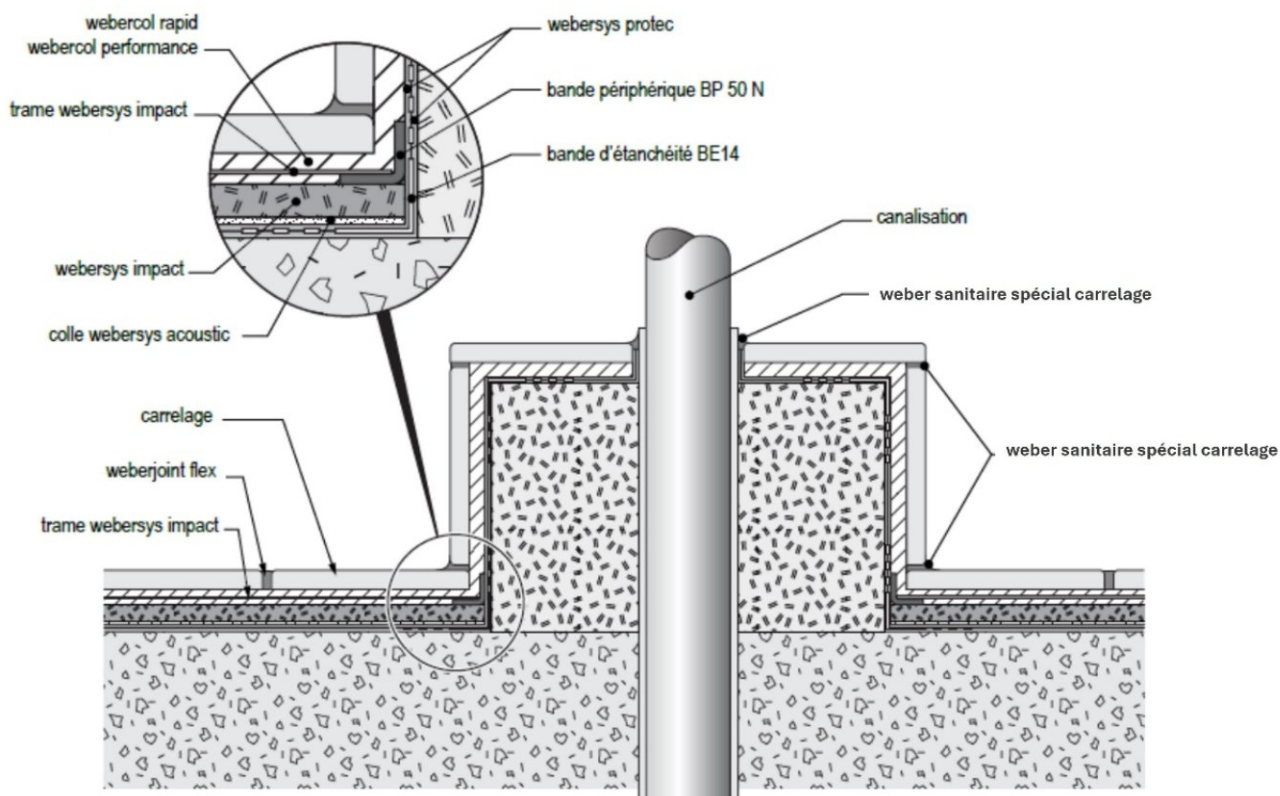


Figure 5b – Traitement d'une canalisation traversante en sol sur supports sensibles

2.4.5.3. Seuils de porte

- Si le procédé **webersys impact** est appliqué dans le local adjacent :
 - au moins une plaque de **webersys impact** doit dépasser du seuil de 10 cm, réaliser un joint de fractionnement du carrelage à l'aide d'un profilé industriel avec ailes ajourées posé sur l'isolant (de type Dilex KS, BWB ou BWS de la Société SCHLÜTER SYSTEMS) (cf. figure 6).

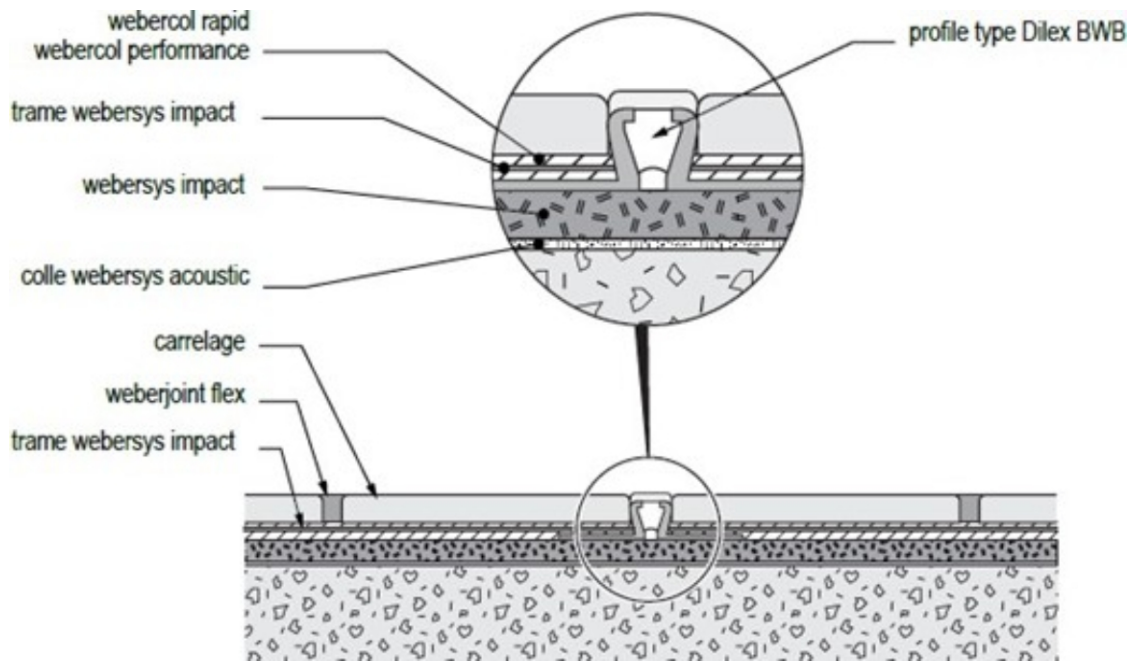


Figure 6 – Traitement d'un joint de fractionnement au seuil de porte

- Si le procédé **webersys impact** n'est pas appliqué dans le local adjacent :
 - Utiliser un profil de seuil (de type Réno U de la Société SCHLÜTER SYSTEMS) collé sur la plaque **webersys impact** (cf. figure 7a) ou sur le support (cf. figure 7b).

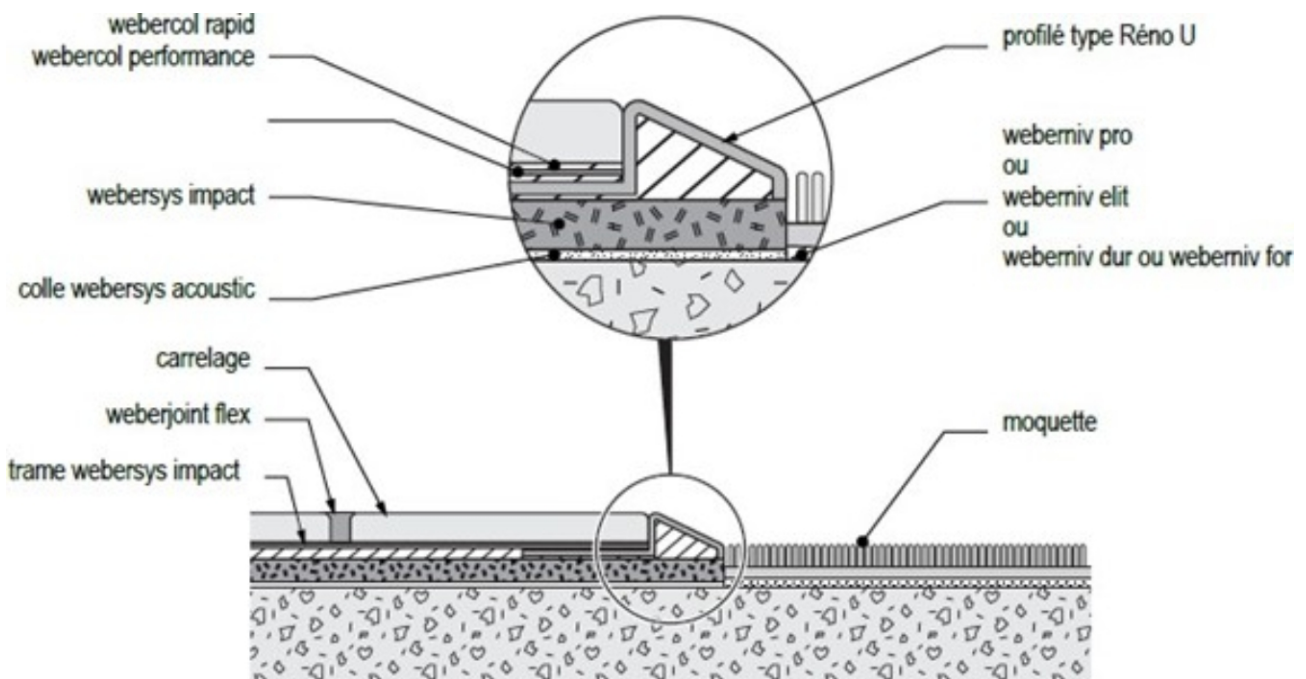


Figure 7a – Traitement d'un seuil de porte – cas d'un revêtement textile dans le local adjacent

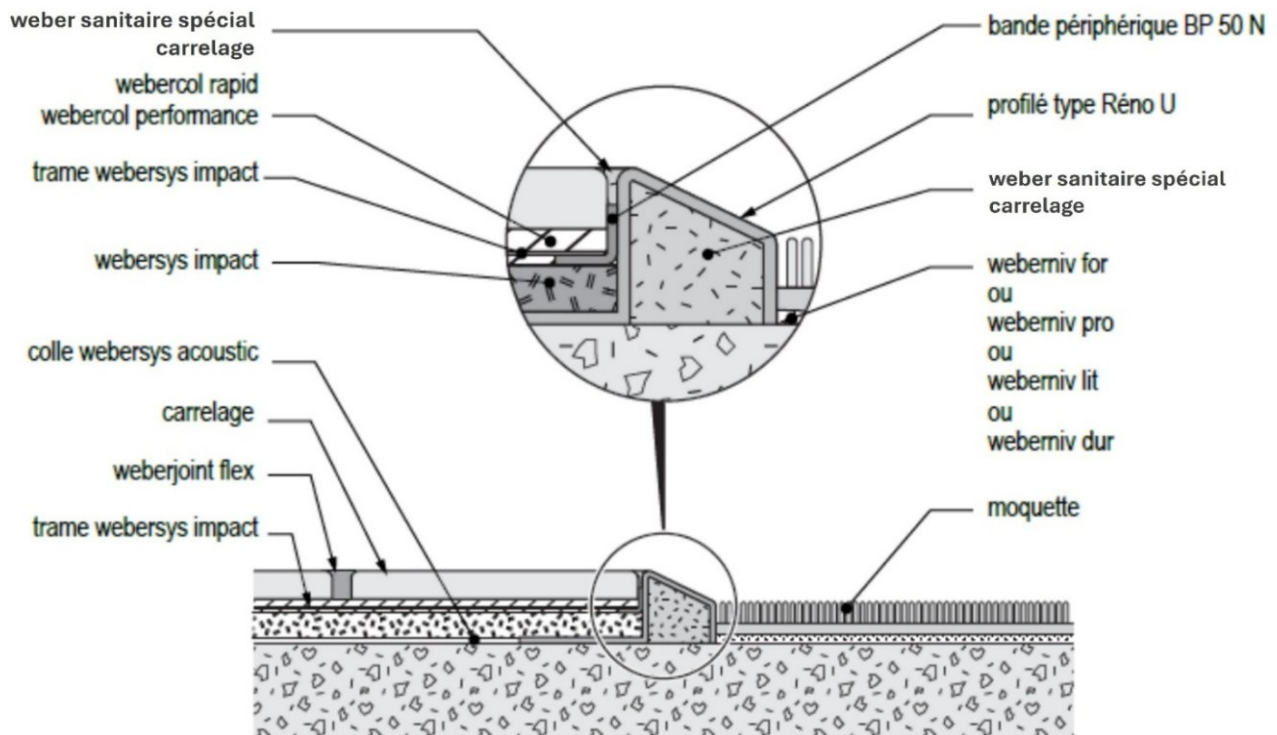


Figure 7b – Traitement d'un seuil de porte – cas d'un revêtement textile dans le local adjacent

2.4.5.4. Joints de fractionnement du support

Le système étant désolidarisé, il est appliqué en continuité sur les joints de fractionnement du support.

Repérer la position des joints sur les plaques **webersys impact** de manière à réaliser un joint de fractionnement dans le carrelage, au plus près, à l'aide d'un profilé avec ailes au sol perforées.

2.4.5.5. Joints de fractionnement du carrelage

Si l'ouvrage excède 40 m² ou 8 m linéaires, réaliser un joint de fractionnement dans le carrelage à l'aide d'un profilé industriel avec ailes au sol perforées posé sur l'isolant.

2.4.6. Finitions

Ces opérations s'effectuent au plus tôt le lendemain du jointoiment des carreaux en circulant sur plaques de répartition (polystyrène ou similaire) pour protéger l'ouvrage, ou le surlendemain sans plaque de répartition.

2.4.6.1. Poteaux, socles, canalisations, huisseries

La **bande périphérique BP 50 N** est arasée au droit du carrelage.

La finition est réalisée à l'aide d'un joint mastic sanitaire (**weber sanitaire spécial carrelage**).

2.4.6.2. Pose de plinthe

Sur supports maçonnés et sur supports bois en local E1 soit :

- la **bande périphérique BP 50 N** est arasée au droit du carrelage. La plinthe est ensuite collée avec un produit compatible avec le support, en ménageant un espace de 3 mm au moins avec le carrelage au sol. Ce joint doit ensuite être comblé avec un mastic sanitaire (**weber sanitaire spécial carrelage**).
- le haut de la **bande périphérique BP 50 N** est rabattu sur le carrelage. La plinthe est ensuite collée, avec un produit compatible avec le support, en prenant appui sur le rabat de la bande.
- après séchage, le rabat est arasé à l'aplomb de la plinthe. Le joint est alors systématiquement traité avec un mastic sanitaire (**weber sanitaire spécial carrelage**) (cf. figure 8).

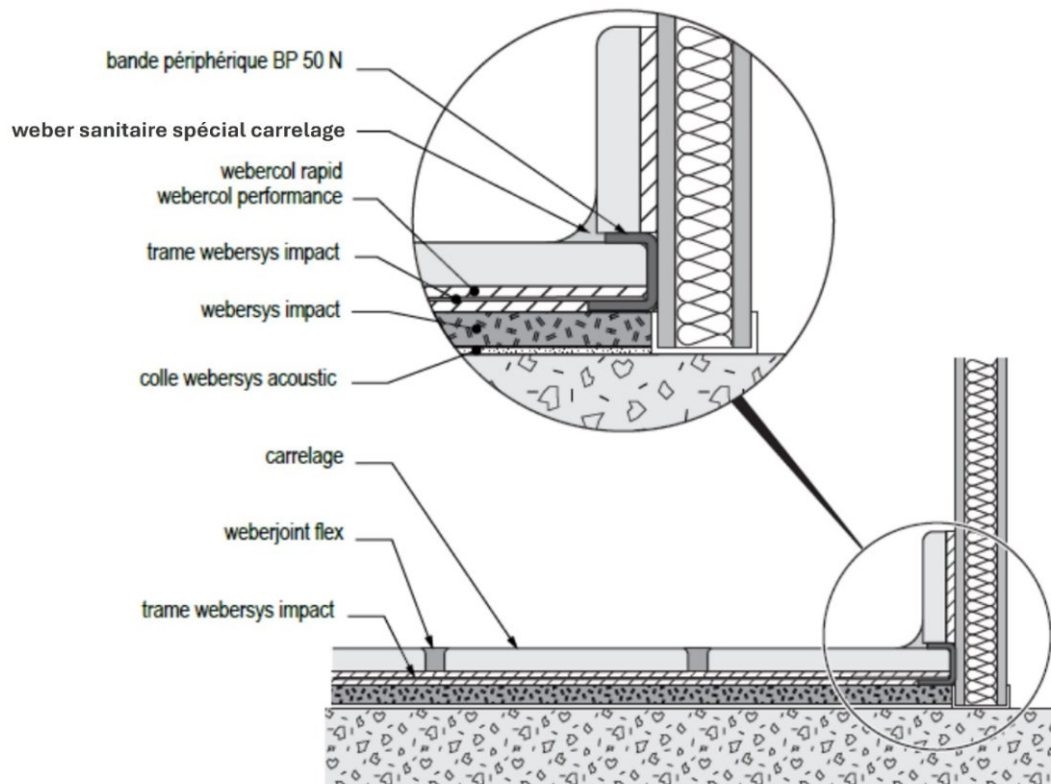


Figure 8 – Traitement en plinthe

2.5. Mise en œuvre sur support bois et chape à base de sulfate de calcium en local E2

La mise en œuvre du **webersys protec** est réalisée en partie courante avant la pose des plaques **webersys impact** et le traitement des rives et des points singuliers.

2.5.1. Mise en œuvre du système de protection à l'eau sous carrelage

Application de la résine webersys protec

- 1^{ère} couche :

La 1^{ère} couche de **webersys protec** est réalisée à l'aide d'un rouleau laine (consommation de 400 g/m² au moins).

- 2^{ème} couche :

Elle est réalisée au plus tôt 30 minutes à 1 heure après la 1^{ère} couche, toujours à l'aide d'un rouleau laine (consommation de 400 g/m² au moins) perpendiculairement à la 1^{ère}.

La mise en œuvre du Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **webersys protec** se fait sur la totalité de la surface du support et sur 7 cm en remontée verticale.

Raccordement sol-mur

La bande de renfort **BE 14** est pliée à angle droit puis marouflée dans la 1^{ère} couche de **webersys protec**. Le chevauchement entre bandes doit être d'au moins 10 cm. Le traitement des points singuliers est décrit au § 2.4.5.

Après séchage du **webersys protec**, coller la bande de désolidarisation périphérique.

2.5.2. Pose de plaques webersys impact sur webersys protec

La pose des plaques doit avoir lieu au plus tôt le lendemain de la mise en œuvre de la seconde couche de **webersys protec**.

Agencement et découpe des plaques

Les plaques **webersys impact** sont découpées et agencées de la même manière qu'en local sec (cf. § 2.4.1).

Fixation des plaques

Choisir dans la pièce un angle de référence ou un seuil pour débiter la pose.

La colle **webersys acoustic colle** est appliquée sur le **webersys protec** à l'aide d'un rouleau laine (consommation de 150 à 200 g/m²).

Laisser la colle gommer 2 à 5 minutes, sans dépasser 30 minutes. Au-delà, il est conseillé de déposer la colle et de recommencer. Appliquer les plaques sur la colle encore humide face noire sur le dessus.

Chaque plaque doit être serrée contre celles adjacentes, sans vide entre elles.

Les écarts de coupe ou les interstices résiduels ponctuels entre plaques compris entre 2 et 4 mm seront pontés avec la bande adhésive **BP 25 N**. Au-delà, les écarts devront être comblés avec des bandes découpées dans les plaques.

2.5.3. Pose du carrelage et jointoiment

Les prescriptions pour la mise en œuvre du carrelage – pose et jointoiment – sont celles prévues en local sec, complétées comme suit en ce qui concerne les délais :

- La pose du carrelage a lieu le lendemain de la réalisation de la 2^{ème} couche du Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **webersys protec** et de la pose de la plaque **webersys impact** avec un mortier colle défini au § 2.4.3.
- Le jointoiment avec le mortier de joint **weberjoint flex** a lieu le lendemain au moins après collage du carrelage.

2.5.4. Traitement des points singuliers

Canalisations traversantes

Sur support bois ou chape à base de sulfate de calcium en locaux E2 (avec SPEC), réaliser un socle maçonné ou en bois autour de l'évacuation et procéder ensuite comme suit :

- Les plaques **webersys impact** sont découpées et collées au ras du socle. Appliquer **webersys protec** en 2 couches croisées en marouflant à la jonction sol-socle, la bande de renfort **BE 14** dans la 1^{ère} couche (cf. § 2.4.5.2). Le lendemain, coller une bande de désolidarisation autour du socle avant la pose des plaques **webersys impact** puis du carrelage, puis après séchage des joints de carrelage, réaliser la finition comme pour les rives avec un mastic sanitaire (**weber sanitaire spécial carrelage**).

Rives, poteaux, huisseries

La bande de renfort **BE 14** est pliée à angle droit puis marouflée dans la 1^{ère} couche de **webersys protec** appliquée à la brosse plate. Le chevauchement entre bandes doit être d'au moins 5 cm. Le traitement des points singuliers est décrit au § 2.4.5.1.

Pose des plinthes

La bande périphérique est arasée au droit du carrelage. Les plinthes sont posées au mortier-colle sur le relevé de **webersys protec** en ménageant un espace de 3 mm au moins. L'ouvrage est complété par un mastic sanitaire (**weber sanitaire spécial carrelage**) (cf. figure 9).

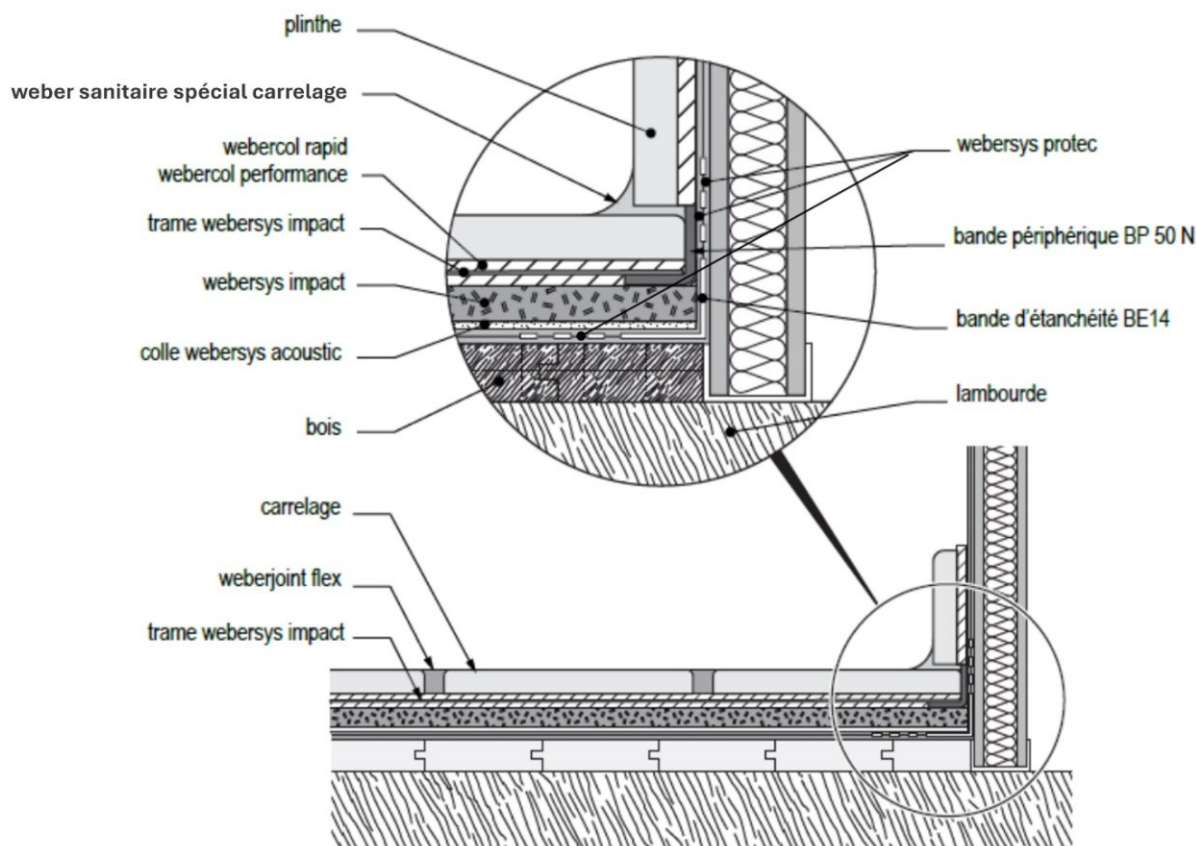


Figure 9 – Traitement en plinthe en local humide sur support bois

2.5.5. Pose d'appareils sanitaires (cf. figure 10)

Sur support bois et chape à base de sulfate de calcium en local E2, les bacs à douche et baignoire sont obligatoirement posés au-dessus du carrelage fini sur plaques de répartitions (carreaux céramiques, plots, ...) de format 20 x 20 cm minimum. La

zone concernée aura été traitée au préalable avec **webersys protec**. Un cordon de mastic sanitaire (**weber sanitaire spécial carrelage**) est réalisé entre le bac et le carrelage fini.

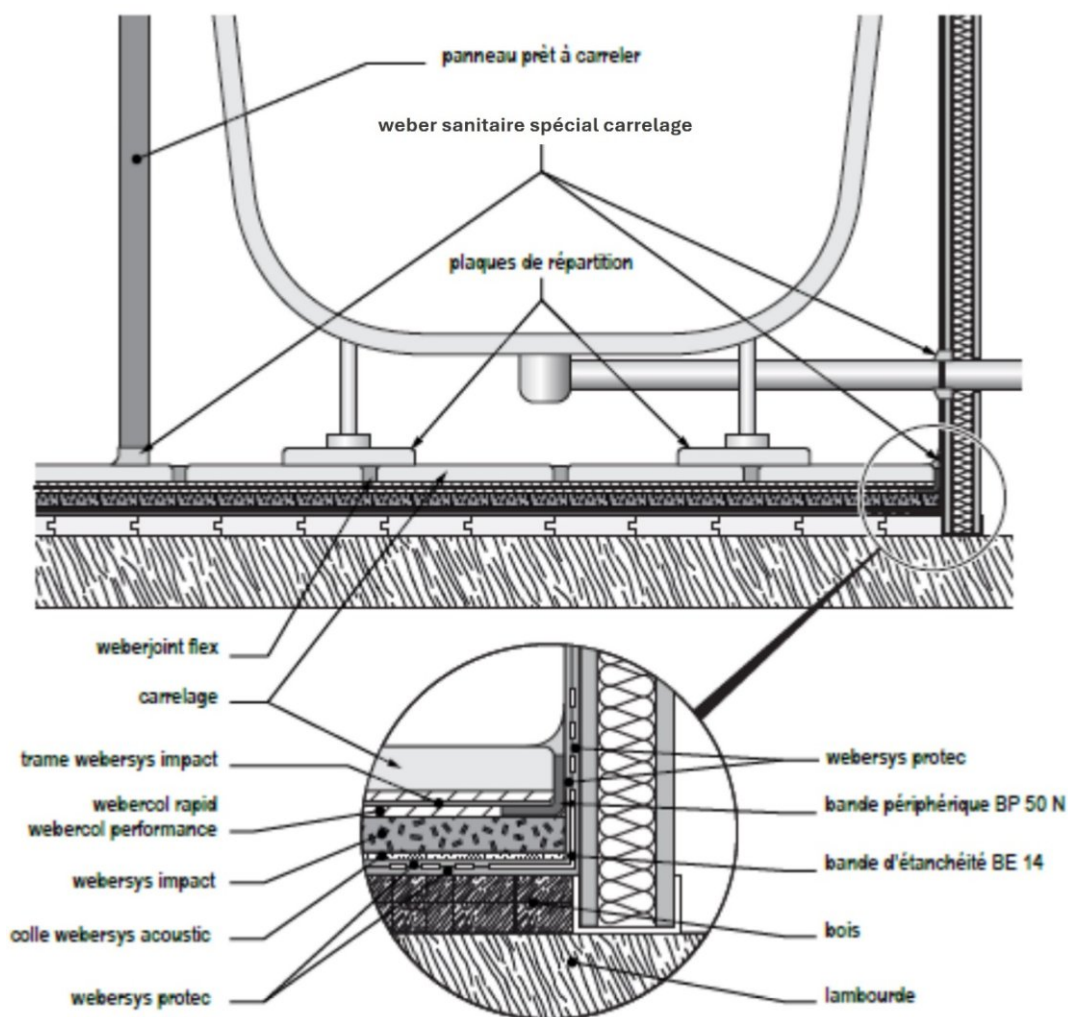


Figure 10 – Traitement d'une baignoire avec allège sur support bois

2.6. Maintien en service du produit ou procédé

Les délais à respecter avant la mise en circulation sont les suivants :

- Circulation piétonne : le lendemain de la réalisation des joints.
- Circulation normale : le surlendemain de la réalisation des joints.

2.7. Traitement en fin de vie

Sans objet

2.8. Assistance technique

La Société **Saint Gobain Weber France SAS** assure la formation du personnel et/ou l'assistance au démarrage sur chantier, auprès des utilisateurs qui en font la demande, afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit.

Nota : cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

Les points clefs de mise en œuvre, § 1.1 de l'Avis doivent impérativement être connus de l'équipe applicatrice. Pour ce faire, le titulaire de l'Avis Technique doit :

- soit prévenir systématiquement les négoce de leur obligation de communiquer ces informations aux entreprises applicatrices,
- soit faire figurer ces informations dans les fiches techniques et dans les kits livrés.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

Les plaques **webersys impact** sont fabriquées par un sous-traitant de la **Société Saint Gobain Weber France SAS** remplissant les conditions de la norme ISO 9001.

Les contrôles sont assurés au laboratoire de l'usine et portent sur les matières premières et le produit fini.

Les caractéristiques vérifiées sur le produit fini sont les suivantes :

- coloris, aspect
- masse surfacique
- épaisseur en mm
- compressibilité en mm suivant l'annexe A de la NF P75-301
- raideur dynamique

Ces caractéristiques sont assorties de fourchettes de spécifications.

Les valeurs obtenues sont communiquées à chaque livraison à la **Société Saint Gobain Weber France SAS** pour acceptation.

La colle **webersys acoustic** est fabriquée par la **Société Saint Gobain Weber France SAS** dans l'usine de Servas.

Les contrôles sont assurés au laboratoire de l'usine et portent sur les matières premières et le produit fini.

Le Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **webersys protec** est fabriqué par la Société **Saint Gobain Weber France SAS** dans l'usine de Servas.

La Société procède sur ce système à des contrôles internes :

- à chaque fabrication (sur l'aspect, la texture, la densité)
- et périodiquement (sur le pH, l'extrait sec, le taux de matière organique, l'application et l'adhérence).

Les mortiers-colles **webercol rapid** et **webercol performance** ainsi que le mortier pour joint **weberjoint flex** sont fabriqués par la **Société Saint Gobain Weber France SAS** dans les usines de Bonneuil (94), Château Thébaud (44) et Heyrieux (38).

Les contrôles sont assurés au laboratoire de l'usine et portent sur les matières premières et le produit fini.

2.10. Mention des justificatifs

2.10.1. Résultats expérimentaux

Des essais pour l'évaluation de l'aptitude à l'emploi du procédé **WEBERSYS IMPACT** ont été réalisés au CSTB :

- Rapports d'essais n° AC18-26076662, n°R2EM/EM 19-015 de 2019, n°R2EM/EM 20-022 du 13 mai 2020
- Rapports d'essais n° AC25-44705, n°DSR-S-25-50285 et n°DEB 25 46480.

2.10.2. Références chantiers

Lancement du produit : octobre 2010

Importance des chantiers : environ 450 000 m².